

Préconisations spécifiques de

COBAS TAQMAN 48

V02-10

Préambule (obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination (instruments et dispositifs associés) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à

Matériel requis:

- Eau distillée
- 70% Ethanol
- DNA AWAY
- Tissu non pelucheux
- Gants non poudrés
- Sacs Poubelle

n°	Actions	Fait	Commentaires
1	Enlever de la machine les k carriers réactifs, échantillons et consommables.		
2	Jeter les k tubes dans des poubelles adequat. Eliminer les déchets en fonction de la réglementation en vigueur.		
3	Fermer les couvercles des thermocycleurs, puis éteindre la machine.		
4	Nettoyer les k carriers au DNA AWAY, puis les rincer à l'eau distillée et enfin les essuyer avec un chiffon non pelucheux imbibé d'éthanol à 70%.		
5	Nettoyer les portoirs à K Carriers au DNA AWAY, puis les rincer avec un tissu non pelucheux imprégné d'eau distillée puis rincer avec un nouveau tissu imprégné d'éthanol à 70%.		
6	Essuyer le transporteur de k carriers avec un tissu non pelucheux imprégné d'eau distillée puis rincer avec un nouveau tissu imprégné d'éthanol à 70%.		
7	Essuyer les surfaces autours des thermocycleurs, capots compris avec un tissu non pelucheux imbibé d'eau distillée puis rincer avec un nouveau tissu non pelucheux imprégné d'éthanol à 70%.		
8	Essuyer les surfaces extérieures des capots avec un tissu non pelucheux imbibé d'eau distillée puis rincer avec un nouveau tissu non pelucheux imprégné d'éthanol à 70%.		

A partir de ces préconisations, le laboratoire doit rédiger en fonction des risques propres à son établissement son protocole



de décontamination incluant le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .